

- D. L'agent d'administration de la mission fait-il l'examen des comptes mensuels avec moi avant de les soumettre à MFF?
- E. Si l'on a consenti des avances à des consuls honoraires, ces derniers rendent-ils compte mensuellement de leurs recettes et de leurs dépenses?
- F. Après que les chèques ont été préparés et signés, le contrôle et la distribution de ces chèques sont-ils effectués par une personne ne travaillant pas dans la section de comptabilité?
- G. Si les fournisseurs offrent des cartes de crédit, ces dernières sont-elles utilisées seulement pour des achats officiels?

8. AVANCES

- A. Les avances (i.e. voyage, médicales, représentation officielle, etc...) sont-elles toutes contrôlées efficacement? Fait-on un rapprochement entre les soldes des rapports de la mission et les soldes des rapports mensuels FINEX? Ces avances sont-elles réglées à l'intérieur des périodes prévues?
- B. Dans les cas où les avances n'ont pas été réglées à la fin de la période prévue, prend-on des mesures pour en obtenir le remboursement, et met-on au courant de ces cas? Si non, existe-t-il un mécanisme en place pour s'assurer que de nouvelles avances ne sont pas faites avant que la dernière ne soit remboursée?

9. FONDS PRIVÉS (p. ex., COOPÉRATIVES, CLUBS SOCIAUX, ETC.)

- A. Suis-je au courant de toutes les activités non financées par des fonds publics et ayant lieu dans les installations de la mission?
- B. Ces activités sont-elles efficacement contrôlées et a-t-on mis sur pied un comité opérationnel à leur sujet; a-t-on établi des directives d'exploitation; et les rencontres sont-elles supervisées par un membre du personnel canadien?